

#### **4. Alternatives d'habitat**

On vient de le répéter, la crise du logement est loin d'être résolue. Il n'y a pas assez de places d'accueil pour l'hébergement de ceux qui n'ont pas de logement. Il n'y a pas assez de solutions adaptées aux besoins de chacun...

Les habitants sont confrontés depuis longtemps maintenant à la crise du logement, entraînant une pénurie de logements adéquats et provoquant de l'exclusion. A cela s'ajoutent la crise environnementale (emprise au sol, artificialisation des sols, ressources énergétiques, etc), la crise économique, et certains diront aussi une crise « identitaire ». Dans ce contexte, un certain nombre de personnes réinventent une façon de vivre, un autre art d'habiter, correspondant davantage à leurs capacités et à leurs envies, trouvant par eux-mêmes une solution gérable, viable et (souvent) solidaire. Et ce n'est pas nouveau !

Malgré cette énergie et cette richesse de création, d'innovation, de débrouille, de compétences et connaissances développées, ces personnes sont soumises à des règles qui les mettent en danger, qui ne respectent pas leur choix de vie, ne respectent pas la différence. Ils sont rarement soutenus, le plus souvent dissuadés et parfois même sanctionnés, confrontés à l'idée bien ancrée que « ce n'est pas comme ça qu'il faut habiter ».

Ces expériences peuvent toutefois inspirer des solutions diverses pour pallier au manque de logement mais aussi pour résoudre des situations de désaffiliation sociale importante et de grande pauvreté. Des exemples existent tant en ville qu'à la campagne, tant dans le privé que dans des lieux collectifs (habitat groupé, co-logement, habitat collectif, squat, occupations précaires, habitat kangourou, yourtes, caravanes, habitats dans des campings ou parcs résidentiels, containers, camions, projets avec des propriétaires privés, etc..., Wimby, etc.).

Les intentions du RWDH ne sont certainement pas, comme beaucoup pourraient le craindre, de laisser se développer du sous-logement, n'importe où ni n'importe comment. Ces personnes se retrouvent dans ce type d'habitat pour des raisons diverses et on y rencontre des réalités multiples. Si un certain nombre d'entre elles ont fait le choix de s'y installer, d'autres y ont été contraints, mais s'y trouvent finalement bien (ou pas). Dans tous les cas, l'insécurité juridique à laquelle ils font face leur donne l'impression d'être des sous-citoyens, les fragilisent dans l'accès et l'exercice de leurs droits (il arrive qu'ils soient privés des services pour lesquels ils paient des taxes comme tout autre résident, comme pour le ramassage des déchets ou l'accès à l'eau, les transports publics). Un vrai travail commun d'articulation des politiques d'Aménagement du territoire et de logement doit s'opérer !

Le RWDH demande

- que les habitants soient sécurisés sur le plan juridique : travailler sur les dispositifs législatifs pour inventer des réglementations adaptées à des réalités de vie spécifiques, adaptées aux

possibilités, besoins et souhaits des populations tant au niveau financier que du mode de vie. Parmi ceux-ci, on pointera particulièrement l'application stricte du droit à la domiciliation. Ce droit est une obligation légale (fédérale), garante de l'accès aux droits fondamentaux. Et pourtant, il est régulièrement détourné au travers de refus d'installation, par le biais d'inscription provisoire (insécurisant) ou carrément refusé ce qui entraîne une perte de droits sociaux. Ces procédés n'empêchent nullement l'installation dans les faits et précarisent davantage. On pointera également la nécessité d'une reconnaissance objective de l'habitat léger dans le code du logement et l'aménagement du territoire.

Le RWDH demande

- que le statut de cohabitant disparaisse et que chacun dispose de droits individualisés. S'il est vrai que la compétence ne dépend pas (aujourd'hui) de la Wallonie, la non-individualisation des droits impacte directement et négativement les populations wallonnes. Elle rend impossible à développer le logement solidaire pour les populations qui souhaitent y recourir, introduit des inégalités entre citoyens : la cohabitation n'est possible que pour des travailleurs, mettez-en un au chômage et les chances que celui-ci aura de s'accomplir seront nettement amoindries. En outre, on peut supposer que l'impact de la non individualisation des droits sur les budgets des régions est important au travers de mécanismes de rattrapage/compensation à la perte de revenu au travers d'une pléthore d'aides morcelées. La disparition de ce statut injuste de cohabitant est indispensable au développement de la solidarité dans le logement, et contribuerait largement à combattre les inégalités.